

Parcours Organisation Industrielle & Management- POIM 3

Appel à candidature

Référencement de prestataires pour une mission d'accompagnement individuel en entreprise

La CCI Nouvelle-Aquitaine lance une consultation pour recueillir des offres de prestation d'accompagnement de PME ou ETI dans le cadre du « Parcours Organisation Industrielle & Management - POIM 3 ».

Préambule

Le Parcours Organisation Industrielle et Management – [POIM 3](#) – est un des parcours d'accompagnement des PME et ETI néo-aquitaines du dispositif régional [Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine](#). POIM 3 est mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association A2C Aquitaine Amélioration Continue de la Compétitivité.

Le panorama, établi à partir de plusieurs centaines de diagnostics réalisés dans les entreprises industrielles engagées dans le dispositif Usine du Futur, a mis en lumière que les entreprises avaient, pour la majorité d'entre elles, des axes de progrès à traiter dans le domaine de l'organisation industrielle et du management.

Dans ce contexte, de nombreuses entreprises diagnostiquées ont exprimé leur volonté de se mobiliser pour faire progresser leur organisation industrielle et renforcer la responsabilisation de leurs employés.

Le cabinet qui a accompagné ces diagnostics préconise en particulier des actions de formation pour le management intermédiaire. Les chefs d'entreprise en sont conscients mais la plupart d'entre eux expriment leur difficulté à être autonomes autant pour déterminer la situation vers laquelle ils souhaitent aller, que pour définir le chemin à emprunter pour y arriver.

Une offre privée de conseils existe déjà sur ces thèmes : accompagnement au changement, déploiement du Lean, mise en place de GPEC... Pour autant, les entreprises ont parfois des difficultés à l'utiliser parce que cette offre ne constitue souvent qu'un patchwork de moyens à mettre en place pour parcourir le chemin sans que le chemin soit correctement défini en amont.

Afin d'apporter une réponse pérenne à ces enjeux et aux inquiétudes légitimes liées à la conduite du changement, la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires (CCI Nouvelle-Aquitaine et A2C – Club Lean Aquitaine) proposent à ces entreprises un parcours adapté pour faire progresser de manière sereine et mesurable les performances industrielles et la responsabilisation des salariés en ancrant la

démarche Lean dans l'entreprise. Le parcours POIM a pour ambition le développement des personnes et des organisations pour la satisfaction des clients et du personnel.

Le parcours POIM permet d'accompagner les entreprises pour :

- établir le constat de la situation existante : bilan actualisé de performance industrielle, niveau d'implication/délégation, niveau de formation et de culture industrielle, niveau de confiance/transparence...,
- définir un type de management et d'organisation industrielle correspondant aux aspirations des parties prenantes : direction, salariés, clients/marché, actionnaires, fournisseurs...,
- déterminer des objectifs simples et précis,
- préparer un plan d'actions cohérent, quantifié et détaillé : responsable, périmètre, délai, moyens engagés...,
- suivre le déroulement du plan d'actions avec les responsables, en agissant comme facilitateur.

Cadre

Il s'agit d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt). L'objet de cet appel à candidature est le référencement de consultants en capacité d'accompagner en prestation de conseil (coaching) le public ciblé en respectant les principes fondamentaux du Lean Management tels que porté par les partenaires concepteurs du « Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3 ».

La CCI Nouvelle-Aquitaine ne passera pas de commande pour son compte dans le cadre de cet appel à candidature. Les consultants émettront leurs factures au nom des entreprises bénéficiaires du programme régional « Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3 ».

L'ensemble des dispositions administratives régissant les relations contractuelles entre les parties, seront définies par l'intermédiaire d'une convention de référencement entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et les prestataires sélectionnés d'une part, et entre les entreprises sélectionnées dans le cadre du programme et les prestataires sélectionnés qu'elles auront choisis dans le cadre de l'accompagnement individualisé du « Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3 ».

Cette convention de référencement définira le rôle et les devoirs de chacun ainsi que les modalités liées aux flux financiers entre les parties (facturation, ...).

Le Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3

Le présent AMI concerne la troisième version du POIM. Depuis 2018, les deux premières versions du parcours ont permis d'analyser le besoin et la maturité à engager une démarche Lean de plus de 80 entreprises industrielles de plus de 10 salariés, puis d'en accompagner près de 60 d'entre elles pour acquérir plus d'agilité, de compétitivité, de responsabilisation des collaborateurs, de meilleures conditions de travail, en gagnant en satisfaction client.

Le Parcours Organisation Industrielle et Management a pour vocation d'accompagner non seulement des entreprises inscrites au programme « Usine du Futur » mais également d'autres entreprises de Nouvelle-Aquitaine dans leurs mutations organisationnelles et managériales afin de les aider à être toujours plus agiles et plus performantes dans leur environnement économique.

Les retours d'expériences de la part des entreprises bénéficiaires et des différentes parties prenantes des POIM1 et POIM2, ont permis d'adapter la conception du parcours POIM 3 aux attentes des entreprises en 2022-2023.

POIM est un parcours en 6 étapes :

- 1- **Sensibilisation** des dirigeants d'entreprises à ce qu'est une démarche Lean en industrie, aux apports de l'amélioration continue en démarche apprenante
- 2- **Engagement** des dirigeants d'entreprise demandant à bénéficier d'abord d'un diagnostic d'opportunité permettant d'évaluer sa maturité et celle de l'entreprise à être accompagnés sur le chemin de l'amélioration continue selon les principes du Lean Management
- 3- **Orientation vers le parcours d'accompagnement adapté** : après analyse du diagnostic d'opportunité POIM3, le comité de pilotage du POIM3 préconise le parcours d'accompagnement le plus adapté au dirigeant et à son entreprise, le bénéfice du « Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3 » étant accordé ou non à cette dernière. Dans le cas où le comité de pilotage valide le bénéfice du POIM3 pour l'entreprise, elle peut être orientée vers trois niveaux de parcours selon la maturité du dirigeant et de son entreprise :
 - i. « Premiers pas dans l'amélioration continue »
 - ii. Lean manufacturing
 - iii. Lean management
- 4- **Accompagnement collectif : formations-actions en inter-entreprises** du dirigeant et selon le niveau de parcours d'un collaborateur pilote du changement (facilitateur de la remontée des problèmes et de leurs résolutions) qui est le référent du système
- 5- **Accompagnement individualisé** de l'entreprise : formation-action intra-entreprise du dirigeant et de ses collaborateurs (pilote du changement, managers intermédiaires et jusqu'aux opérateurs) ; l'objectif est d'ancrer les acquis de la phase d'accompagnement collectif grâce au coaching par un expert Lean afin d'assurer la progression de l'entreprise sur le chemin de l'amélioration continue par l'apprentissage permanent, et ainsi de pérenniser la démarche Lean.
- 6- **Valorisation des changements** pour les personnes et l'entreprise : mesure, valorisation et célébration des apports, des gains, des changements immatériels et matériels aussi bien pour l'entreprise que pour les personnes (dirigeant, pilote du changement, managers intermédiaires et opérateurs).



Les répondants au présent AMI candidatent uniquement pour le référencement en qualité de prestataire pour l'étape 5-*Accompagnement individualisé de l'entreprise : formation-action intra-entreprise du dirigeant et de ses collaborateurs.*

NB : les consultants sélectionnés pour l'étape 5 – *Accompagnement individualisé de l'entreprise* peuvent avoir été sélectionnés à l'AMI concernant l'étape 4 - *Accompagnement collectif : formations-actions en inter-entreprises* comme formateurs.

Comité de pilotage

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine** est le porteur d'une opération collective régionale à destination des entreprises de Nouvelle-Aquitaine intitulée « Parcours Organisation Industrielle & Management » co-financée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Le comité de pilotage de cette opération collective est composé de collaborateurs issus de :

- le conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- l'association A2C Aquitaine Amélioration Continue de la Compétitivité
- la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Objet et Contenu

Le présent appel à candidature vise à l'accompagnement individualisé de l'entreprise : prestation de conseil de type coaching voire formation-action intra-entreprise du dirigeant et de ses collaborateurs d'entreprises bénéficiaires du POIM3.

Au préalable, les entreprises auront été sélectionnées par le comité de pilotage sur la base d'un diagnostic de maturité. Trois niveaux de parcours peuvent être préconisés aux entreprises bénéficiaires dans le cadre de POIM3 : « premiers pas dans l'amélioration continue » ; Lean Manufacturing ; Lean Management.

Rôle de la CCI Nouvelle-Aquitaine

La CCI Nouvelle-Aquitaine établira une convention de référencement avec les consultants sélectionnés qui précisera les rôles de chacune des parties dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé du « Parcours Organisation Industrielle & Management – POIM 3 ».

Elle transmettra le book des consultants référencés POIM3 aux entreprises bénéficiaires du parcours dès lors que leur dirigeant et le cas échéant leur pilote du changement auront été formés selon le niveau de parcours :

- 1- « Premiers pas dans l'amélioration continue »
- 2- Lean Manufacturing
- 3- Lean Management.

Rôle du consultant référencé POIM3

Le consultant référencé devra :

- Accorder environ 1 h d'entretien par entreprise avec le formateur référencé qui aura réalisé l'accompagnement collectif POIM3 afin de faciliter la continuité d'accompagnement du dirigeant, de son pilote du changement le cas échéant et de l'entreprise de manière générale
- Contractualiser avec chaque entreprise bénéficiaire de POIM3 qui l'auront choisi et transmettre à la CCI Nouvelle-Aquitaine la copie de la proposition technique et tarifaire datée, signée des deux parties et portant la mention « bon pour accord » afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse établir le montant de subvention régionale accordée à l'entreprise
- Organiser la réalisation de la prestation : élaboration de la méthodologie d'accompagnement et de son animation adaptées à l'entreprise ; planification des intervention ; ...
- Participer aux trois jalons prévus avec au moins un représentant de la CCI ou du Comité de pilotage POIM3 : réunion de cadrage en J1, jalon intermédiaire à mi-parcours, réunion bilan lors de la dernière journée de la prestation.
- Réaliser la prestation auprès du dirigeant, de son pilote du changement le cas échéant et des collaborateurs de l'entreprise de manière générale
- Faire état de l'assiduité et de l'engagement du dirigeant, de son pilote du changement et des acteurs des chantiers engagés et un retour qualitatif après chaque journée d'intervention
- Transmettre à la CCINA facture certifiée acquittée par l'entreprise afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse reverser la subvention régionale allouée à l'entreprise
- Transmettre à la CCINA les bilans de satisfaction à l'issue de la prestation

Profil recherché des consultants référencés POIM3

Jusqu'à dix consultants pourront être référencés en fonction de leur profil.

Les candidats peuvent se positionner pour un ou plusieurs niveaux de parcours.

Dans le cadre de parcours de niveau « Premiers pas dans l'amélioration continue » :

Les entreprises cibles de ce parcours devraient avoir entre 10 à 30 salariés environ ou dont le dirigeant montre une motivation certaine à engager une démarche Lean « *SUR LE TERRAIN, QUI DONNE DES RÉSULTATS RÉELS ET QUI TRANSFORME À LA FOIS L'ENTREPRISE ET LES HOMMES* »¹ mais qui n'a pas ou peu de connaissances, ou encore dont le niveau d'acculturation des collaborateurs est très éloigné.

Le dirigeant aura suivi une formation de 3 jours *Devenir le promoteur et le facilitateur de l'amélioration continue de son entreprise*, formation inter-entreprise non certifiante dont l'objectif est de devenir un dirigeant capable de :

- Initier et encourager la démarche l'amélioration continue au sein de ses équipes
- Impulser l'amélioration participative des standards, outils et environnement de travail
- Faciliter la remontée des problèmes du quotidien et leur résolution avec et par les collaborateurs, et avec méthode
- Inciter les remontées de problèmes, les accueillir avec bienveillance comme des opportunités
- Instaurer un climat de confiance nécessaire aux apprentissages par la résolution de problème
- Préparer la stratégie Amélioration Continue de son entreprise.

Après une passation avec le formateur, le consultant référencé POIM3 choisi par l'entreprise bénéficiaire pour l'accompagner pendant 7 à 15 jours selon ses besoins aura pour objectif de :

- faire grandir le dirigeant et ses équipes dans les prémices d'une démarche de Lean Management, les accompagner dans le changement de culture
- leur apprendre à apprendre de la manière la plus adaptée qui soit au fonctionnement de l'entreprise
- les engager durablement sur le chemin du Lean par la réalisation de chantiers de premiers niveaux et en les amenant à mesurer les progrès, évolutions, gains, ...

Le rythme des interventions doit être adapté à l'entreprise bénéficiaire du POIM3 et permettre à son dirigeant et à ses équipes une appropriation optimale des principes fondamentaux du Lean Management. Par exemple, des actions « coup de poing » (au-delà de 2 jours consécutifs) peuvent être contre-productives.

Dans le cadre de parcours de niveau « Lean manufacturing » ou « Lean Management » :

Les entreprises seront PMI ou ETI dont le dirigeant montre une motivation certaine à engager une démarche Lean « *SUR LE TERRAIN, QUI DONNE DES RÉSULTATS RÉELS ET QUI TRANSFORME À LA FOIS L'ENTREPRISE ET LES HOMMES* »¹ mais dont les niveaux de connaissance et de pratiques en interne restent à approfondir.

Le dirigeant aura suivi une formation de 4 jours *Devenir un Dirigeant Lean*, formation inter-entreprise non certifiante dont l'objectif est de devenir un dirigeant capable de :

¹ <https://www.institut-lean-france.fr/>

- Adopter un positionnement de chef d'entreprise leader Lean qui impulse une dynamique à ses collaborateurs qui, dans le respect de sa vision, seront autonomes dans leurs tâches afin de satisfaire les clients
- Soutenir cette dynamique
- Apporter à ses collaborateurs l'environnement nécessaire et suffisant pour mettre en œuvre cette dynamique collective.

Le pilote du changement de l'entreprise est le collaborateur identifié par le dirigeant pour ses aptitudes à faciliter les échanges et le travail collaboratif entre les personnels de l'entreprise. Il est le binôme du dirigeant dans la mise en œuvre de la démarche Lean de l'entreprise. Le pilote du changement aura suivi une formation de 10 jours, formation inter-entreprise certifiante Green Belt Lean Industrie dont l'objectif est d'acquérir la capacité à :

- Formaliser les problèmes et les solutions en s'appropriant les fondamentaux et les valeurs du Lean Management
- Comprendre le rôle prédominant du développement des compétences des personnes dans l'amélioration des performances de l'entreprise
- Et ainsi devenir facilitateur pour la mise en œuvre de l'amélioration continue et de la démarche Lean dans l'entreprise.

« Lean manufacturing »

Après une passation avec le formateur, le consultant référencé POIM3 choisi par l'entreprise bénéficiaire pour l'accompagner pendant 15 jours selon ses besoins aura pour objectif de :

- faire grandir le dirigeant dans son rôle de sponsor, le pilote du changement dans son rôle de facilitateur et les équipes d'une démarche de Lean Manufacturing, les accompagner dans le changement de culture
- les engager dans une démarche apprenante par la résolution de problèmes en collectif
- les engager durablement sur le chemin du Lean par la réalisation de chantiers et pratique d'excellence opérationnelle et en les amenant à mesurer les progrès, évolutions, gains, ...

« Lean Management » :

Après une passation avec le formateur, le consultant référencé POIM3 choisi par l'entreprise bénéficiaire pour l'accompagner pendant 15 jours selon ses besoins aura pour objectif de :

- faire grandir le dirigeant dans son rôle de sponsor, le pilote du changement dans son rôle de facilitateur et les équipes d'une démarche de Lean Management, accompagner également les managers intermédiaires
- les engager dans une démarche apprenante par la résolution de problèmes en collectif
- les accompagner dans l'évolution des pratiques managériales
- les engager durablement sur le chemin du Lean par la réalisation de chantiers d'amélioration continue plus ou moins complexes et par des pratiques de Lean Management.

Le rythme des interventions doit être adapté à l'entreprise bénéficiaire du POIM3 et permettre à son dirigeant et à ses équipes une appropriation optimale et pérenne de sa démarche Lean. Par exemple, des actions « coup de poing » (au-delà de 2 jours consécutifs) sont à éviter. Par retour d'expérience, une journée d'intervention toutes 3 semaines environ semble statistiquement un rythme qui permet d'engager plus efficacement et durablement la dynamique.

Les critères de sélection porteront sur :

- Les compétences du consultant en Lean Management (des compétences de coach peuvent être un plus)

- Son aptitude à adapter son accompagnement aux profils de dirigeants et de PME et ETI industrielles cibles du parcours Organisation Industrielle & Management – POIM3
- Ses expériences antérieures similaires
- Ses prétentions tarifaires (forfait journalier cf Dispositions Financières) en cohérence avec le profil des entreprises cibles du parcours
- Sa couverture territoriale (rayon d'action intégré dans le forfait journalier)
- Une certification Qualiopi peut être un plus

Cible

Pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, l'objectif d'entreprises à accompagner est de 20 voire 24. Elles auront été sélectionnées sur la base d'un diagnostic approfondi permettant de définir le niveau de parcours qu'elles réaliseront :

- 1- « Premiers pas dans l'amélioration continue » : objectif de 10 à 12 entreprises
- 2- Lean Manufacturing ET Lean Management : objectif de 10 à 12 entreprises.

Modalités de référencement

Les consultants qui répondent au présent appel à candidature peuvent être indépendants ou faire partie d'un organisme de conseil ou de formation.

Toutefois, **la sélection des prestataires** réalisée par le COPIL POIM 3 (CRNA-CCINA-A2C) **se fera sur des individus et non sur des organismes** de conseil ou de formation. Cela signifie qu'un organisme de conseil ou de formation peut présenter plusieurs profils de consultants. Le COPIL pourra sélectionner certains profils au sein de cet organisme et en refuser d'autres.

En cours d'opération, en cas de défaillance ou de départ de l'un des consultants, les prestataires retenus devront être en mesure (s'il y a lieu et sur demande de la CCI Nouvelle-Aquitaine) de proposer un consultant remplaçant répondant aux mêmes critères. La CCI Nouvelle-Aquitaine validera (ou refusera) le profil de ce nouvel intervenant sur la base des mêmes critères que les intervenants initialement retenus.

De même, si en cours d'opération, un intervenant sélectionné quitte l'organisme de conseil ou de formation qui a initialement présenté sa candidature, cet intervenant pourra continuer à exercer sa mission dans le cadre de l'opération régionale, sous réserve de validation par la CCI Nouvelle-Aquitaine, de son nouveau statut professionnel (création de sa propre entreprise par exemple).

Les prestataires retenus devront également désigner un interlocuteur dédié à cette opération, dans le cadre de la relation client avec la CCI Nouvelle-Aquitaine. Dans les organismes de conseil ou de formation présentant plusieurs profils, l'interlocuteur dédié sera l'interlocuteur de référence faisant le lien entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et l'équipe de consultants sélectionnés.

Un book des consultants référencés POIM3 sera constitué.

Dispositions Financières

Le coût journalier de la prestation est à fixer par le consultant en tenant compte des éléments suivants :

- Une journée correspond à 7 heures d'intervention.
- Ce tarif est applicable sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Ce coût comprend l'ensemble des frais liés directement ou indirectement à l'exécution de la prestation : préparation de la prestation, déplacement sur le lieu de réalisation, réalisation de la prestation de conseil (type coaching), restauration, hébergement du personnel, reproduction et envoi de documents, comptes rendus, etc...

Sur présentation des livrables attendus, les entreprises bénéficiaires de POIM3 recevront une subvention régionale à hauteur de 50 % du montant HT dans la limite de 600 € par jour d'intervention. Les tarifs annoncés dans le bordereau de prix seront fermes et non révisables pour la durée de l'opération (2023 à 2025).

Répartition des interventions

Les interventions pourront avoir lieu sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La CCI Nouvelle-Aquitaine proposera aux entreprises la liste des consultants/prestataires retenus par cette consultation. L'entreprise choisira le consultant/prestataire qui l'accompagnera dans cette opération.

Durée & Volume

La CCI Nouvelle-Aquitaine ne s'engage pas sur le nombre effectif de prestations effectuées par prestataire.

La durée d'intervention du consultant est variable et dépendra du profil de l'entreprise :

- 1- « Premiers pas dans l'amélioration continue » : de 7 à 15 jours d'accompagnement individualisé
- 2- Lean Manufacturing ET Lean Management : 15 jours d'accompagnement individualisé

Process d'intervention

L'intervention se déroule selon le schéma de principe présenté dans la Figure 1.

L'entreprise choisit un consultant à partir du book des consultants référencés par le COPIL POIM 3 pour le programme. Elle aura attesté avoir pris connaissance des conditions d'intervention (méthodologie d'accompagnement, planification, ...).

Avant d'engager le travail d'accompagnement individuel de l'entreprise, le consultant participera à un débrief de l'accompagnement collectif par le formateur et à une réunion de cadrage (dirigeant de l'entreprise, consultant, conseiller CCI), dont l'objet est de définir le périmètre d'intervention du consultant référencé POIM3 par rapport aux besoins de l'entreprise.

Le consultant enverra alors une proposition technique et tarifaire à l'entreprise (formalisation du process d'accompagnement pour l'entreprise). Dès lors que celle-ci l'aura validé, accepté, une copie de cette proposition portant mention « bon pour accord » et datée et signée du dirigeant de l'entreprise est envoyée à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Puis, l'entreprise et le consultant planifient les interventions de ce dernier selon le nombre de jours et le rythme défini plus haut. Ils en informent la CCI Nouvelle-Aquitaine pour le suivi de dossier administratif.

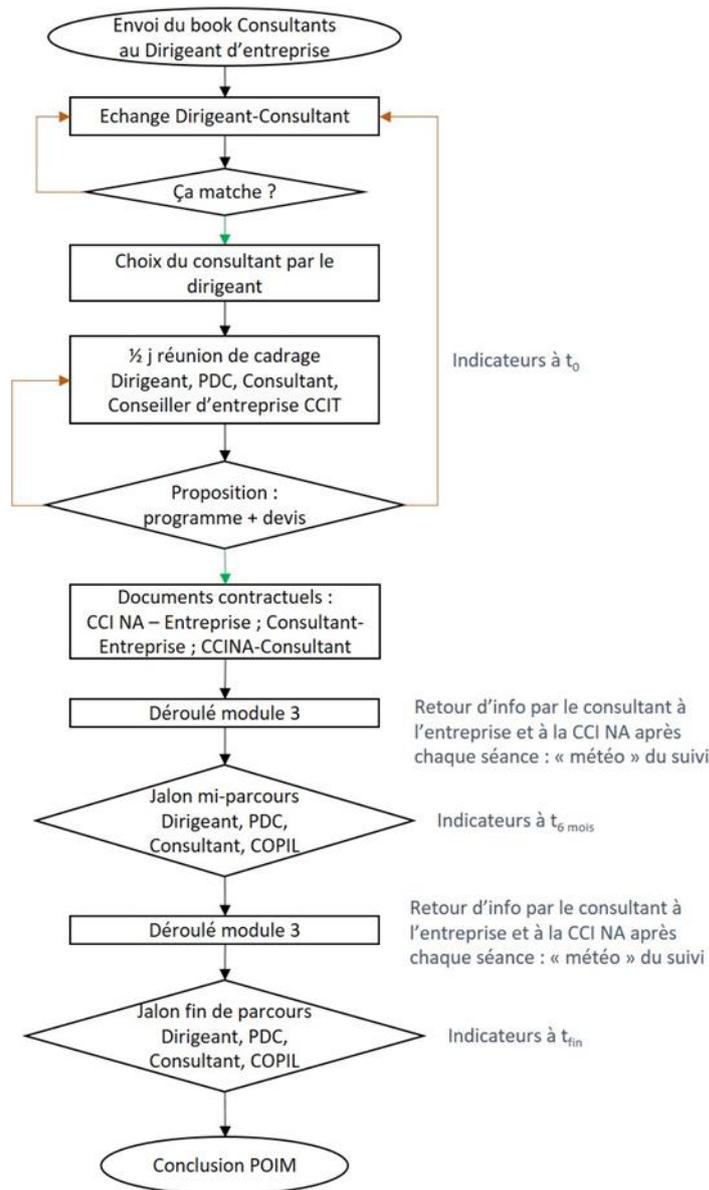


Figure 1 : Schéma de principe du déroulé de l'accompagnement individualisé de l'entreprise bénéficiaire POIM3.

Livrables attendus

A l'issue de la réunion initiale de cadrage, la proposition technique et tarifaire, reprenant la planification de l'intervention du consultant, la composition de l'équipe projet dans l'entreprise..., sera adressée à la CCI Nouvelle-Aquitaine. Elle doit être datée et signée du consultant et du dirigeant de l'entreprise avec la mention « bon pour accord ».

A l'issue de chaque intervention, un état d'avancement sera adressé à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

A mi-parcours, une réunion jalon d'environ 2h (visite terrain comprise) doit permettre au dirigeant et le cas échéant au pilote du changement de présenter les travaux en cours. Le consultant est en appui. Lors de la dernière journée d'intervention une réunion bilan avec visite terrain est prévue. Le Comité de pilotage s'attend à constater des évolutions probantes.

En cas de non-respect des engagements du prestataire tels que décrit dans la convention de référencement dont la remise des livrables décrits ci-dessus, la CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le

droit de retirer le consultant du book des consultants référencés POIM 3 pour les prochains bénéficiaires.

Calendrier

La période de réalisation des accompagnements est comprise entre :

- Mars 2023 et Mai 2025

Parcours Organisation Industrielle & Management - POIM 3

Appel à candidature

Référencement de prestataires pour une mission d'accompagnement individuel
en entreprise

Procédure

Les candidats doivent faire parvenir à la CCI Nouvelle-Aquitaine, **au plus tard le 15/03/2023 à 23h00** :

- Le dossier de candidature complété
- Les pièces justificatives demandées dans le dossier de candidature
- Autres pièces justificatives :
 - L'extrait K-Bis de moins de 6 mois accompagné, le cas échéant, d'une copie du pouvoir donnant délégation au signataire des documents
 - Une attestation d'assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile professionnelle du candidat
 - Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du présent appel à candidatures, réalisés par l'entreprise au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Une liste de missions concernant des prestations similaires à celles objet du présent appel à candidatures effectuées au cours des trois dernières années ou tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser les prestations. Pour les candidats n'ayant pas deux ans d'existence, présentation des titres et références professionnelles des responsables de la société et de ses principaux cadres.
 - Une attestation de certification Qualiopi si l'organisme est certifié

A l'adresse mail suivante : poim@nouvelle-aquitaine.cci.fr

En mars 2023, un comité de représentants des parties prenantes au programme appliquera les **critères de sélection** suivants :

- A. Présentation de l'organisme : 10 %
 - Présentation générale : 6 %
 - Certifications ou reconnaissance notable : 1 %
 - Couverture territoriale : 3 %
- B. Approche méthodologique pour la réalisation de la prestation : 30 %
- C. Critères de compétences des intervenants 50%
 - Expériences industrielles et connaissances des métiers industriels : 20 %
 - Compétences et expériences en Lean Management : 30%
- D. Prétention tarifaire : 10%

Pour toute information :

Céline GENEAU-SBARTAI, Chef de projet Performance Industrielle

Courriel : celine.geneau-sbartai@nouvelle-aquitaine.cci.fr